



Commune de
BASSINS



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/26

RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2025

Municipal répondant : M. Denis Currat

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2025.

1 Situation financière générale

Le budget 2025, établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de CHF 182'254.

Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de recettes de CHF 3'623.05. Hors écritures de boucllement, les **comptes de fonctionnement présentent un excédent de recettes de CHF 903'623.05.**

La Municipalité a décidé de répartir ces excédents de recette comme suit :

- CHF 500'000 : attribués à la réserve de politique budgétaire en vue de rembourser différents emprunts, notamment l'ATF facture sociale et les emprunts c/c
- CHF 200'000 : attribués au compte 2930.00 - Réfection des routes et chemins communaux (sous 2930 - Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés)
- CHF 200'000 : à la réserve de politique budgétaire pour l'entretien du patrimoine communal

En outre, la Municipalité a poursuivi sa politique stricte en matière de gestion des dépenses courantes et a pu **repandre cette année les investissements, pour un montant total de CHF 1'085'142.47** (155'000 en 2024). Ceci s'est fait sans augmentation de la dette communale, quasi inchangée à CHF 13'956'171 (13'971'435 en 2024).

Les écarts principaux par rapport au budget sont environ de :

- CHF 500'000 de revenus supplémentaires des impôts
- CHF 125'000 de résultat supplémentaire d'exploitation de la forêt
- CHF 125'000 de baisse des coûts du réseau routier (entretiens reportés et déneigement)
- CHF 70'000 d'amélioration du résultat net de la piscine
- CHF 20'000 de baisse des intérêts payés
- CHF 50'000 de hausse des coûts des écoles
- CHF 70'000 de hausse des coûts de la structure d'accueil

Au boucllement des comptes 2024, CHF 400'000 d'excédents étaient versés au fond de réserve générale comme suit :

- CHF 300'000 en vue de rembourser des emprunts,
- CHF 100'000 au fond de réserve entretien des routes pour financer des travaux sur les routes.

Vous pouvez constater au bilan 2025 :

- En supplément des remboursement contractuels, des remboursements d'emprunts pour
 - CHF 300'000 en date des 25.06.2025 et 15.08.2025.
 - CHF 200'000 en date du 22.12.2025
- CHF 100'000 versés au compte "Réfection des routes et chemins communaux", en vue du financement des travaux à venir, selon planification qui découlera de l'étude issue du préavis 02/2025

Nous sommes fiers de constater que nos actions ont permis de contribuer au redressement de la situation financière communale.

Cela permet de sortir d'une période de budgets et projets restreints au minimum, pour réinvestir dans l'entretien de fond de notre patrimoine communal tels que les routes communales, les fontaines, les bâtiments communaux et d'autres défis au niveau urbanistique.

Les pages suivantes détaillent ce résultat, après avoir présenté marge d'auto-financement (comparatifs comptes 2024 / comptes 2025).

	Comptes 2025	Comptes 2024
Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :	9'136'377.48	8'667'634.48
- ménage communal	8'350'864.07	7'954'744.50
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	785'513.41	712'889.98
Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :	-7'552'005.32	-7'631'635.47
- ménage communal	-7'048'142.57	-7'091'742.03
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	-503'862.75	-539'893.44
Marge d'autofinancement :	1'584'372.16	1'035'999.01
- ménage communal	1'302'721.50	863'002.47
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service eaux)	281'650.66	172'996.54
<u>Prélèvements budgétaires à des fonds de réserve :</u>		
- prélèvement sur réserve pour panneau d'affichage	0.00	4'000.00
- prélèvement sur réserve pour les forêts	10'556.96	35'288.08
- prélèvement sur réserve "prix Esplanade"	0.00	200.00
- prélèvement sur réserve pour administration communale	0.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour parcs et promenades	0.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour débiteurs douteux	0.00	0.00
- prélèvement sur réserve PCI	2'600.00	
- prélèvement sur réserve	73'058.20	
- attribution au fds de réserve transition énergétique	-29'518.05	-30'000.00
- attribution au fds de réserve tourisme	-3'882.56	
<u>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</u>		
- ménage communal (amortissements : Forêts / Bâtiments / routes)	-452'145.00	-470'145.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), amortissements	-158'200.00	-167'200.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), attributions réserves	-162'431.89	-63'110.23
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), prélèvement réserves	38'981.23	57'313.69
Résultat intermédiaire à reporter :	903'391.05	402'345.55
Report :	903'391.05	402'345.55
<u>Revenus extraordinaires</u>		
Fonds péréquation et cohésion sociale, décompte année précédente	232.00	306.00
<u>- Prélèvement/amortissements et attribution supplémentaires décidés au bouclage</u>		
- attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	-200'000.00	
- attribution réserve politique budgétaire	-773'058.20	-100'000.00
- attribution au fonds de réserve générale pour futurs remboursements emprunts		-300'000.00
- prélèvements sur les fonds	73'058.20	0.00
Reste : Excédent global des revenus (+) / (charges (-)) viré à Capital	3'623.05	2'651.55

A l'annexe 1, les comptes 2025 sont présentés de façon détaillée, avec la comparaison au budget 2025 et aux comptes 2024.

Pour rappel, les comptes 2025 sont les premiers présentés selon la nouvelle norme, MCH2.

De ce fait la Municipalité avait le choix de faire figurer ou non dans cette annexe les comptes 2024, qui ont été bouclés au format MCH1. Nous avons fait le choix de les présenter pour un meilleur suivi. Il s'agit d'une conversion MCH1 vers MCH2, qui peut présenter quelques différences.

Les points qui appellent un développement particulier font l'objet d'un commentaire ci-après.

1.1 101100 - Législatif

Un montant de CHF 1'000 a déjà été porté au budget 2025 pour les réceptions sous 101100.3000.02 Bureau du conseil communal, ces frais sont présentés sous 101100.3130.00 Réceptions diverses pour plus de clarté.

1.2 102200 – Administrations générale

Le poste 102200.3158.00 - Contrat maintenances programmes informatiques présente un dépassement significatif, dû à la finalisation de la migration vers MCH2 et au rapatriement de l'environnement Abacus hébergé par notre ancienne fiduciaire, GRF.

1.3 102900 - Bâtiment communal

Comme annoncé dans le préavis du budget, la Municipalité a procédé au rafraîchissement du 1^{er} étage de l'administration communale, ces travaux ont été réalisés en grande partie par nos employés communaux. L'adaptation du rez-de-chaussée a été repoussée à 2026, ce qui explique la différence d'environ CHF 20'000 avec le budget.

1.4 102901 - Terrain

La ligne 102901.4470.00 Revenus locations de terrains inclut désormais les locations de places de parc transférées depuis le dicastère des routes

1.5 102902 – Salle polyvalente et de gymnastique

Par mesure de simplification, les comptes 102902.3144.00 et 102902.3144.02 ont été regroupés dans le premier compte.

1.6 102903 – Grande salle – salle communale

On peut constater que les frais de chauffage sont beaucoup plus élevés que le budget, ce dernier a été sous-estimé. De plus, le loyer facturé à l'UAPE est maintenant "charges comprises". Ce loyer se trouve dans la rubrique 154500 Structure d'accueil.

1.7 121700 – Collèges JDF1 et JDF2

On constate un léger dépassement dans le compte 121700.3144.00 Maintenance et location, cela est dû aux travaux d'étanchéité de la terrasse qui n'étaient pas prévus au budget.

Une nouvelle classe a été équipée de films solaires et les installations électriques ont été révisées.

1.8 121800 – Cantine scolaire/AISE

Le poste 121800.3010.00 Salaires du personnel ainsi que les charges sociales concernent uniquement la rétribution de l'intendante de la cantine.

Les personnes qui encadrent les enfants durant le moment de midi ont été payées via les comptes UAPE, ce sont les mêmes personnes qui encadrent les enfants à la structure des P'tits Filoups, une refacturation est faite à la Commune, compte 121800.4612.02 pour un montant de CHF 76'038.

1.9 121990 et 121991 - Ecole obligatoire

Les comptes de l'instruction publique s'appuient principalement sur le tableau de répartition des charges et des revenus de l'AISE. Les comptes n'appellent pas de commentaires particuliers si ce n'est qu'il y a une erreur dans la version du budget qui explique pourquoi il manquait certains postes au budget notamment les salaires et les patrouilleurs scolaires.

Les charges de l'AISE se répartissent entre l'enseignement primaire (env. CHF 585'000) et secondaire (env. CHF 257'000). Ces montants sont conformes au budget et ne nécessitent pas de remarques particulières.

Les revenus locatifs de l'AISE (CHF 438'875) apparaissent dans les comptes communaux sous les rubriques suivantes :

- Rétrocession AISE – salle polyvalente : CHF 59'000
- Rétrocession AISE – piscine : CHF 48'000
- Rétrocession – établissement de Bassins : CHF 331'875



Décompte primaire et secondaire Comptes 2025

Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Dullier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total
Primaire											
		CHF 3'982'576.89		(Total reporté de l'annexe 4)							
Habitants au 31.12.2025 selon le SCRS	1'468	2'047	406	510	1'120	1'374	558	492	1'082	1'174	10'231
Charges communales 1/2 habitants	285'720.99	398'413.40	79'020.93	99'262.74	217'988.77	267'425.50	108'605.12	93'759.35	210'592.71	228'498.94	1'991'288.45
Nombre d'élèves primaires au 31.12.2025	130	131	30	43	97	104	41	48	98	85	797
Charges communales 1/2 élèves primaire	209'617.58	327'300.96	74'954.40	107'434.63	242'352.55	259'841.91	102'437.67	119'927.03	244'851.03	212'370.79	1'991'288.45
Total des charges primaire	595'538.57	725'714.26	153'975.33	206'697.37	460'341.32	527'267.41	211'042.79	215'686.38	455'443.74	440'869.73	3'982'576.90
Secondaire											
		CHF 1'882'421.43		(Total reporté de l'annexe 4)							
Habitants au 31.12.2025 selon le SCRS	1'468	2'047	406	510	1'120	1'374	558	492	1'082	1'174	10'231
Charges communales 1/2 habitants	135'050.08	189'315.74	37'350.38	46'917.94	103'035.48	126'402.46	51'333.75	45'262.01	99'539.63	108'003.26	941'210.71
Nombre d'élèves secondaires au 31.12.2025	38	50	17	12	40	44	12	10	26	44	293
Charges communales 1/2 élèves secondaire	122'088.28	160'616.16	54'609.50	38'547.88	128'492.93	141'342.22	38'547.88	32'123.23	83'520.40	141'342.22	941'210.70
Total des charges secondaire	257'138.36	349'931.90	91'959.88	85'465.82	231'528.41	267'744.68	89'881.63	77'385.24	183'060.03	249'345.49	1'882'421.42
Total primaire & secondaire	842'656.93	1'074'646.16	245'935.19	292'163.19	691'869.73	795'012.09	300'924.42	293'071.62	638'503.77	690'215.22	5'864'998.33
.. Loyers primaires	438'615.00	469'251.00	0.00	328'394.00	105'106.00	269'849.00	0.00	0.00	181'848.32	102'211.43	1'835'534.75
.. Loyers Esplanade		1'042'294.00									1'042'294.00
.. Total acomptes versés	402'394.80	391'125.60	238'245.20	0.00	575'138.40	502'982.40	319'724.40	289'413.60	456'427.20	631'249.20	3'025'449.60
Solde à payer par les communes (+) / à restituer aux communes (-)	1'387.13	-45'769.23	6'689.99	-36'229.61	11'624.33	22'180.69	-18'799.98	3'558.02	227.57	-43'344.98	-98'260.02

1.10 134100 – Piscine

La piscine enregistre des charges d'environ CHF 646'000 et CHF 441'000 de revenus, résultant en un déficit de CHF 205'000, dont CHF 100'000 d'amortissement. Ce résultat est une fois de plus en nette amélioration par rapport à l'année précédente. Dorénavant, le déficit d'exploitation (hors amortissement) est de CHF 105'000. Ces résultats sont bien meilleurs que ceux énoncés en début de législature dans le préavis n°14/21.

Ce résultat s'explique par :

- La maîtrise des charges
- L'augmentation des recettes
- Une entrée d'argent exceptionnelle (env. CHF 30'000, remboursement tiers)

Le chauffage à distance nécessite aussi de l'électricité pour fonctionner. Depuis la reprise des installations par la Romande Energie, cette électricité était indument facturée à la Commune. Les négociations globales avec la Romande Energie ont abouti. La Romande Energie a remboursé ce montant de l'énergie consommée depuis la reprise des installations, ce qui explique cette entrée d'argent exceptionnelle.

L'augmentation sur la location du distributeur de boisson s'explique par l'installation d'une machine à café (compensée partiellement par des revenus).

L'augmentation du poste matériel d'exploitation et fournitures par rapport au budget est une question de classification de certains travaux sanitaires.

1.11 134200 – Parcs et promenades

Une maîtrise rigoureuse des coûts a permis une économie de près de CHF 7'000 sur le poste 134200.3140.06 Entretien place sport et jeux. La réfection du terrain de pétanque, changement des poutres, installation d'une table ainsi que le changement de clôture du terrain de football ont été effectués.

1.12 134202 – Local voirie

Le changement de la porte latérale a coûté plus cher que prévu, l'installation électrique a été révisée.

1.13 135000 – Eglise et affaires religieuses

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal d'octobre 2025, l'horloge de l'église a subi un entretien important, restauration du mouvement des aiguilles et de la transmission et distribution pour un montant de CHF 7'653.50 non prévus au budget.

Et comme indiqué dans le préavis budgétaire, une pré-étude incluant un rapport complet sur l'état du bâtiment a été réalisée en vue de travaux de réfection de l'église.

1.14 153500 – Prestations et contributions des seniors

Cette rubrique a été créée à la suite de la mise en place des rencontres créatives des aînés, projet porté en collaboration avec les communes de Le Vaud, Burtigny et St-George.

1.15 154500 – Structure d'accueil

Comme mentionné dans le préavis du budget, la Commune de Bassins ayant adhéré au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) depuis le 1er août 2024, les comptes de la structure d'accueil n'apparaissent plus dans les comptes communaux.

Pour 2025, année « pilote », le RAT s'est basé sur un comparatif avec des communes similaires à la nôtre et notre budget 2024 et annonçait une participation communale de CHF 159'346.

Cependant et comme annoncé lors de la séance du Conseil communal d'octobre 2025, au vu de l'augmentation des heures consommées par des familles bachenardes, dans les différentes structures du réseau, la participation communale sera plus élevée que celle budgétée.

Budget 2025	Projection corrigée	Comptes 2025
CHF 159'346	CHF 225'000 (pour rappel : option prudente mentionnée dans le préavis 01/24 CHF 280'000)	CHF 225'205.15

1.16 154501 – Jardin d'enfants

La différence salariale avec les comptes 2024 s'explique par le fait qu'il y a, depuis 2025, toujours deux personnes présentes pour encadrer les enfants, ceci pour des raisons de sécurité.

1.17 161500 – Routes communales

En 2025, l'entretien des routes s'est limité au tronçon Route de Burtigny via le pont du Geny ainsi qu'à des réparations à la suite des intempéries du mois de juin.

A la suite du préavis 02/25 relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux, la Municipalité est dans l'attente de l'étude globale portant sur l'entretien du réseau routier communal.

Les frais de déneigement sont inférieurs de près de CHF 50'000 au budget, l'hiver 2024-2025 a connu peu de précipitations. Les entreprises mandatées pour effectuer les travaux de salage et de déneigement sont intervenues à seulement six reprises.

Mais il est important de conserver une certaine somme au budget car nous ne sommes pas à l'abri d'hivers plus rigoureux.

1.18 161501 – Eclairage public

La mise en service des nouveaux luminaires a eu lieu plus tard que prévu, l'économie résultant du passage au système LED n'est pas réalisée sur 2025 déjà, comme escomptée.

Le dépassement du budget maintenance et location est dû à l'achat des décorations de Noël.

1.19 162100 – Infrastructures des transports publics

Un nouveau compte a été créé (162100.3149.00 "Entretien") afin de comptabiliser le nettoyage des tags aux arrêts de bus Bassins-Piscine.

1.20 171000 - Approvisionnement en eau

Ainsi que pour les 2 autres dicastères auto-financés, nous avons fait le choix de refléter la charge pour le boursier découlant de la facturation et de l'encaissement des taxes et contributions.

1.21 172000 - Traitement des eaux usées

La contribution versée à l'APEC est moins élevée que prévue pour 2025, ce montant devrait monter significativement les années à venir.



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte

Année 2025 - Participation des communes - Tableau définitif

Communes	Acomptes				Soldes			
	Acomptes des communes pour 2025			Totaux	Soldes des communes pour 2025			A rembourser A payer
	Financière	Exploitation	TVA		Financière	Exploitation	TVA	
Bassins	86'799.95	96'996.80	14'887.55	198'684.30	-21'937.50	-11'271.00	-2'689.90	-35'898.40

Le montant prévu pour les travaux d'entretien n'a pas été utilisé. Ces travaux seront planifiés en fonction du résultat de l'étude pour la réfection des routes communales, au vu de l'intérêt à mutualiser les travaux.

1.22 173000 – Gestion des déchets urbains

Le compte de la déchetterie est un compte fermé, dont les charges sont équilibrées par les revenus, pour un montant d'environ CHF 210'000. La différence est prélevée du fonds de réserve de la déchetterie.

Ce montant est supérieur au budget initialement prévu et s'explique principalement par l'augmentation des déchets verts, des encombrants, du bois suite à la suppression du pesage. Les tarifs du verre ont quant à eux augmenté.

1.23 176100 – Transition Énergétique

Conformément au budget, la Commune a reçu 0.7 ct par kWh depuis le 1^{er} janvier. La perception a été effectuée directement par la Romande Energie et versée à la Commune.

Le fonds a été utilisé en 2025 pour financer l'encouragement à la rénovation via l'initiative Group-IT (env. CHF 7'000), l'accompagnement au PECC par Eqlosion (env. CHF 2'500). Les CHF 1'200 correspondent à une subvention cantonale liée au PECC.

1.24 177100 - Cimetière

Le budget prévoyait des charges d'environ CHF 21'000. Les dépenses effectives s'élèvent à environ CHF 10'000, soit un montant inférieur aux prévisions. Cet écart s'explique principalement par des frais d'entretien du cimetière plus faibles que prévu, pour un montant d'environ CHF 5'000, en ligne avec les dépenses constatées en 2024.

Les revenus présentent un montant négatif de CHF 3'500. Cette écriture correspond au remboursement d'une concession à la suite du désistement de la personne qui en avait fait l'acquisition.

1.25 178100 – R&D protection de l'environnement

Afin de comptabiliser les prestations effectuées pour la destruction des nids de frelons asiatiques – au nombre de trois en 2025, un nouveau compte a dû être créé 178100.3132.00 "Honoraires et prestations de services".

1.26 179000 et 179001 - Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions – Service technique, d'ingénierie et du cadastre.

Globalement, le budget prévoyait des charges d'environ CHF 85'000 pour des revenus de CHF 12'000, soit un excédent de charges de CHF 73'000. Les comptes 2025 présentent des charges d'environ CHF 106'000 et des revenus de CHF 29'000, soit un excédent de charges de CHF 77'000. Le résultat est ainsi proche du budget.

La partie « Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions », qui concerne le traitement des demandes des administrés, présentait un budget de CHF 75'000 de charges et CHF 12'000 de revenus. Les comptes affichent environ CHF 76'000 de charges et CHF 28'000 de revenus. Les honoraires du bureau technique BBHN sont en hausse, la Commune ayant davantage eu recours à ses prestations pour l'analyse des dossiers de permis de construire. Cette augmentation est toutefois compensée par une diminution du temps consacré par le personnel communal.

Une facturation systématique des prestations expliquent la nette progression des revenus. Finalement, cette activité présente un résultat légèrement meilleur que prévu.

On notera que le montant de CHF 1'500 inscrit sous « remboursement de frais effectifs » correspond à un arriéré facturé par l'ancien service technique intercommunal (STI).

La partie « Service technique, ingénierie et cadastre », qui regroupe les mandats directement confiés par la Commune, affichait un budget de CHF 10'000 sans revenus. Les charges effectives s'élèvent à environ CHF 30'000. Cette hausse s'explique principalement par les honoraires liés à la finalisation du PACOM, ainsi que par une étude réalisée sur le chemin du Sétif afin d'améliorer la sécurité des piétons conformément aux recommandations de l'ATE.

1.27 181800 - Pâturages et chalets

Le budget prévoyait des charges d'environ CHF 207'000 pour des revenus de CHF 141'000, soit un excédent de charges de CHF 66'000. Les comptes 2025 présentent des charges d'environ CHF 178'000 et des revenus de CHF 135'000, soit un excédent de charges de CHF 43'000. Le résultat est ainsi meilleur que prévu, principalement en raison de la diminution des frais liés à l'entretien des installations d'eau.

Les frais d'entretien des installations d'eau sont inférieurs au budget. Alors qu'un montant de CHF 25'000 avait été prévu, les charges effectives s'élèvent à CHF 12'000. Cette diminution s'explique par le fait que ces travaux sont désormais réalisés par les employés communaux, ce qui a permis de réduire les coûts.

Conformément au budget, des travaux de réfection de murets en pierres sèches ont été réalisés pour un montant d'environ CHF 88'000. Ces travaux ont bénéficié des subventions prévues dans le cadre du projet concerné.

La ligne 181800.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules résulte d'une erreur de conversion MCH1 vers MCH2, elle est intégrée à la ligne 181800.3145.00 Entretien.

1.28 182000 - Forêts

Le résultat positif de CHF 135'787.50 du bail à ferme AGFORS est principalement dû à :

- une très bonne gestion de notre patrimoine forestier par les compétences de notre garde-forestier, M. Amaury Annen,
- une hausse temporaire du prix de vente du m3 sur le long bois,
- une technique mécanisée moderne pour l'abattage des arbres

Résultat du bail forestier (en CHF/HT arrondis)	Produits	Charges
¹ Charges d'exploitation		498'024
² Produits (bois et subventions)	591'881	
³ Participation de la commune (produit au bail)	32'930	
Totaux	624'811	498'024
Résultat brut 1)		135'788
⁴ Variation de stock	28'589	
RESULTAT NET (avec variation du stock)		164'376

En 2025, l'entretien des dessertes forestières s'est élevé à CHF 78'486.94, la Commune a encaissé une subvention de CHF 67'929.98, le solde a été financé par un prélèvement de CHF 10'556.96 sur le fonds de réserve.

La ligne 182000.3401.06 Intérêts chaufferie, correspondant au solde du leasing contracté pour financer les infrastructures de la piscine, il figure pour la dernière fois dans les comptes communaux, cet engagement financier étant arrivé à son terme.

1.29 184000 – Tourisme

Cette rubrique, financée par des taxes est équilibrée, le produit d'une taxe ne pouvant alimenter le ménage communal.

1.30 9 - Finances et impôts

- 9100 Les rentrées d'impôts sont environ CHF 500'000 au-dessus du budget, essentiellement au niveau de l'impôt sur les personnes physiques et les gains immobiliers.
- 9300 Les charges liées à la péréquation sont supérieures d'environ CHF 40'000 à ce qui était budgété.
- 9610 Malgré une hausse des taux en fin d'année, nous avons une baisse d'environ CHF 21'500 des charges d'intérêts, sur l'ensemble des dicastères (CHF 30'000 en 2024).

1.31 197100 – Redistributions liées à la taxe sur le CO2

À la suite de changements dans la législation sur le CO2, la redistribution de la taxe sur le CO2 aux milieux économiques pour l'année 2025 (environ CHF 600 pour Bassins) est reportée à 2026.

<https://www.eak.admin.ch/fr/information-concernant-le-report-de-la-redistribution-de-la-taxe-co2-2025>

2 Bilan – Reclassement du patrimoine administratif au patrimoine financier

Le budget de fonctionnement 2025 a été établi selon la norme MCH2, les comptes présentent donc déjà une séparation entre patrimoine administratif et financier.

Pour être cohérent et respecter la norme MCH2, notre réviseur nous a recommandé d'appliquer également la séparation au bilan.

Aussi l'auberge communale et les actions Romande Energie figurent désormais au patrimoine financier et non plus au patrimoine administratif.

La valorisation de l'auberge correspond au montant résiduel à amortir au 01.01.2025 soit CHF 38'000, (Ouvrage « Nouvelle cuisine la Couronne »).

Les 5'625 actions Romande Energie sont valorisées à leur valeur nominale soit CHF 1.

3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°05/26 relatif aux comptes 2025,
Vu le rapport de la Commission de gestion,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

1. de valider le reclassement, au 01.01.2025, de l'auberge communale (CHF 38'000) et des actions Romande Energie (CHF 5'625), du patrimoine administratif au patrimoine financier,
2. d'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2025 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 3'623.05 reporté aux capitaux propres, les résultats cumulés des années précédentes se monteront dès lors à CHF 637'400.11,
3. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale,
4. de relever la Commission de son mandat,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 05 juin 2026, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Denis Currat



Le Secrétaire municipal :

p.o.

Sacha Vuadens

Annexes :

- 1) Comptes de fonctionnement 2025
- 2) Bilan au 31.12.2025
- 3) Tableaux au 31.12.2025